

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2024-065

Date de la convocation : 12/09/2024

Membres en exercice : 23

Membres présents : 14

Membres votants : 16

Le dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoît SINGLIT.

Présents : Mmes Danièle ANDREY, Valentine DION, Nadège LAMPSON-GUEILLOT et MM Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Bruno DAUPHY, Jean DE POUILLY, Vincent FLEURY, Pierre LAURENT-CHAUVET, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Désiré NANJI, Jean-Pol RICHELET, Benoît SINGLIT.

Représentés : Mme Françoise PAYEN donne pouvoir de vote à Mme Nadège LAMPSON GUEILLOT et M. Yann DUGARD donne pouvoir de vote à M. Benoît SINGLIT.

Secrétaire de séance : Mme Valentine DION

**OBJET : RENOUELEMENT DE L'AGREMENT CAF DU RELAIS PETITE ENFANCE POUR LA
PERIODE 2025-2027**

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise, et notamment la compétence « Création et gestion d'un relais d'assistants maternels » ;

Vu la délibération n°2022/57 du 02/06/2022 confiant délégation au Bureau et notamment pour l'approbation des contrats à signer avec les partenaires du relais du type projet de fonctionnement, agrément ;

Considérant que l'agrément du relais par la Caisse d'allocations Familiales (CAF) prend fin le 31/12/2024 et qu'il convient de solliciter son renouvellement ;

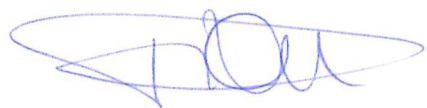
Vu l'avis favorable remis par le Comité de pilotage du relais ;

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les orientations du projet de fonctionnement 2025-2027 telles que présentées
- **AUTORISE** le Président à solliciter auprès de la CAF des Ardennes le renouvellement de son agrément
- **CHARGE** le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

La secrétaire de séance,

Mme Valentine DION



Le Président,



Benoît SINGLIT